

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mil dix, à 20 heures 40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Charlet, adjoints ; Mme Dartril, M. Faragout, Mme Guillotte, Mme Charlet, Mme Sement

ABSENTS EXCUSES : M. Varnier, Mme Leclerc, M. Defline

POUVOIRS : Mme Tellier à M. Charlet ; M. Lanel à Mme Guillotte ; M. Bourguignon à Mme Charlet

ABSENT : M. Lecocq

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

### 1. Approbation du compte rendu du 05 février 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Compte Administratif et Compte de Gestion 2009 : Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2009 puis laisse la présidence à Madame Guillotte, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 28 322.70 €

Recettes : 32 741.05 €

**Excédent de 4 418.35 €**

Les comptes 2009 de la Caisse des Ecoles sont approuvés à l'unanimité.

### 3. Affectation des Résultats 2009 : Caisse des Ecoles

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2010 et affecte :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 4 418.35 €

### 4. Budget Primitif 2010 : Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par la commission de la caisse des écoles et visé par la commission des finances.

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 41 110 €

Avec une participation du budget communal de 29 758 €.

Le Budget Primitif 2010 est adopté à l'unanimité.

### 5. Compte administratif et Compte de Gestion 2009 : Assainissement

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2009 puis laisse la présidence à Madame Guillotte, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 10 362.94 €

Recettes : 28 509.19 €

**Excédent de 18 146.25 €**

Investissement :

Dépenses : 21 103.90 €                      Recettes : 102 762.43 €

**Excédent de 81 658.53 €**

Les comptes 2009 du service Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

#### **6. Affectation des résultats 2009 : Assainissement**

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2010 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- A l'article 002 en fonctionnement recettes : 18 146.25 €
- A l'article 001 en investissement recettes : 81 658.53 €

#### **7. Surtaxe d'Assainissement**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 2 contre (Mme Guillotte, M. Lanel) de faire évoluer la surtaxe d'assainissement sur le prix de l'eau de 0.12 €, soit à **0.47 € par m3** consommé pour l'année 2010.

Le but étant à court terme d'équilibrer le budget d'assainissement, comme le prévoit la loi, dès que les travaux d'assainissement collectif du Hameau Les Landes et Rue de Feuquerolles seront engagés via les remboursements d'emprunts.

#### **8. Budget Primitif 2010 Assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par la commission des finances.

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses et Recettes	25 286 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses et Recettes	103 097 €

Le Budget Primitif 2010 du service Assainissement a été adopté à l'unanimité.

#### **9. Compte administratif et Compte de Gestion 2009 : Commune**

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2009 puis laisse la présidence à Madame Guillotte, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 333 994.00 €                      Recettes : 512 764.56 €

**Excédent de 178 770.56 €**

Investissement :

Dépenses : 306 159.37 €                      Recettes : 179 302.43 €

**Déficit de 126 856.94 €**

**EXCEDENT CUMULE de 51 913.62 €**

Les comptes 2009 de la commune sont approuvés à l'unanimité.

#### **10. Affectation des résultats 2009 : Commune**

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2010 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 95 173.62 €
- Article 001 en investissement dépenses : 126 856.94 €
- Article 1068 en investissement recettes : 83 596.94 €

## 11. Vote des taux d'imposition

La commission des finances propose de ne pas faire évoluer les taux d'imposition communaux :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2010	Taux d'imposition de la commune	Produit fiscal à taux constants
<b>Taxe Habitation</b>	565 100	<b>8.28 %</b>	46 790
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	344 900	<b>17.87 %</b>	61 634
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	44 700	<b>38.72 %</b>	17 308
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2010</b>			<b>125 732</b>

Compte tenu de la suppression de la Taxe Professionnelle, le conseil municipal doit voter un taux relais pour 2010, la commission propose de conserver le taux appliqué à la taxe professionnelle, soit : 18.36 %. Pour 2010, la compensation relais est estimée à 9 015 €.

Adopté à l'unanimité.

## 12. Vote des Subventions aux associations et des participations

Chaque subvention a été votée une à une, selon l'article L 2131-11 du CGCT, les conseillers membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur association.

La commission des finances propose d'attribuer les subventions communales 2010 suivantes:

- Anciens Combattants	<b>550</b>	Adoptée à l'unanimité
- Association de Chasse	<b>200</b>	Adoptée par 10 voix pour et 1 contre (M. Faragout)
- Association des randonneurs	<b>400</b>	Adoptée à l'unanimité
- Cheveux Blancs	<b>2500</b>	Adoptée à l'unanimité
- Club du jeudi	<b>400</b>	Adoptée par 10 voix pour (Mme Guillotte n'a pas pris part au vote)
- Femmes Femmes Entre'Ailes	<b>100</b>	Adoptée par 8 voix pour et 3 contre (M. Faragout, Mme Guillotte, M. Lanel)
- Les Enfants d'Abord	<b>400</b>	Adoptée à l'unanimité
- Saint Pierre Saint Paul Ensemble	<b>400</b>	Adoptée par 5 pour, 5 contre ; la voix du maire étant prépondérante (Mme Guillotte n'a pas pris part au vote)
- Resto du Cœur (Le Coudray)	<b>1100</b>	Adoptée par 9 voix pour et 1 abstention (Mme Charlet n'a pas pris part au vote)
- Foyer socio éducatif Collège Rollon	<b>230</b>	Adoptée à l'unanimité
- AFM téléthon	<b>150</b>	Adoptée à l'unanimité
- SPA Beauvais	<b>100</b>	Adoptée à l'unanimité
- Association des calvaires Beauvaisis	<b>20</b>	Adoptée à l'unanimité
- Association Envol	<b>25</b>	Adoptée à l'unanimité

## 13. Compte administratif - Compte de Gestion 2009 / Budget Primitif 2010 : CCAS

Les membres du CCAS ont adopté le 23 février 2010, les résultats 2009 et le budget primitif 2010, ils s'établissent ainsi :

- **Compte Administratif 2009**

Fonctionnement Dépenses **1 299.71 €**  
 Fonctionnement Recettes **5 210.09 €**

Investissement Dépenses **1 500.00 €**  
 Investissement Recettes **2 414.69 €**

- **Affectation des résultats**

En fonctionnement recettes au 002 excédent antérieur reporté **3 910.38 €**  
 En investissement recettes au 001 excédent d'investissement reporté **914.69 €**

- **Budget primitif 2010**

Fonctionnement Dépenses et Recettes **3 910.00 €**  
 Investissement Dépenses et Recettes **914.00 €**

#### 14. Création poste d'agent saisonnier

Le conseil municipal décide à l'unanimité (M. LANEL n'a pas pris part à la délibération) d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat pour les besoins saisonniers :

- contrat de droit public, à temps complet, pour 1 mois du 05 au 30 juillet 2010

Monsieur le Maire nommera l'agent Charles LANEL.

#### 15. Budget primitif 2010 : Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par la commission des finances, il s'établit ainsi :

##### **Section de Fonctionnement**

<i>FONCTIONNEMENT DEPENSES</i>			Budget Primitif 2010
Chapitre	O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 916
Chapitre	O12	CHARGES DE PERSONNEL	173 610
Chapitre	O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 967
Chapitre	O42	OPE. d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	505
Chapitre	65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	69 933
Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	7 120
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>414 051</b>

<i>FONCTIONNEMENT RECETTES</i>			Budget Primitif 2010
Chapitre	OO2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	95 173
Chapitre	O13	ATTENUATION DE CHARGES	13 000
Chapitre	70	PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.	3 763
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	163 766
Chapitre	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	127 389
Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 960
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>414 051</b>

##### **Section d'Investissement**

<i>INVESTISSEMENT DEPENSES</i>			Propositions nouvelles	Restes à Réaliser	Budget Primitif 2010
Opération	10002	AM. PARCELLES COMMUNALES	- 9 500	9 500	0
Opération	10004	CIMETIERE	10 000		10 000
Opération	10006	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	1 010	490	1 500
Opération	10009	EGLISE		2 000	2 000
Opération	24	MATERIEL ECOLE	2 400		2 400
Opération	25	ASSAINISSEMENT PLUVIAL	6 400		6 400
Opération	28	PANNEAUX SIGNALISATION	640	360	1 000
Opération	30	ILLUMINATIONS	5 000		5 000

Opération	34	SALLE COMMUNALE	1 110	4 190	5 300
Opération	35	TRAVAUX ECOLE	2 400	5 200	7 600
Opération	41	EPICERIE	8 000		8 000
Opération	42	PLAN LOCAL D'URBANISME	10 000		10 000
Opération	OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	133 219		133 219
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>170 679</b>	<b>21 740</b>	<b>192 419</b>

<i>INVESTISSEMENT RECETTES</i>			Propositions nouvelles	Restes à Réaliser	Budget Primitif 2010
Opération	10009	EGLISE	-16 000	65 000	49 000
Opération	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	143 419		143 419
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>127 419</b>	<b>65 000</b>	<b>192 419</b>

Le Budget Primitif 2010 de la commune a été adopté à l'unanimité.

### **16. Renouvellement bail rural : M. MAILLARD Guy**

Le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 contre (Mme Guillotte) de renouveler le bail de Monsieur Maillard Guy avec effet rétroactif au 11 novembre 2009 pour la parcelle :

parcelle	contenance	lieudit	catégorie	Loyer au 01/10/09
ZC n°32 lot 4	3ha19a50ca	Les Communes Nord	1	<b>456.63 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents contractuels chez Me Plaskowski, notaire à Saint Germer de Fly (60).

### **17. Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)**

Le conseil municipal décidé à l'unanimité de nommer M. Leborgne Jacky et M. Lanel Patrice pour représenter la commune au SIIVE

### **18. Association Départementale pour les Territoires de l'Oise**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier de présentation de l'association, compte tenu de son intérêt général, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'ADTO
- d'approuver les statuts de l'ADTO
- s'engage à verser une cotisation annuelle dont le montant a été fixé par le conseil d'administration du 07 décembre 2009 à 1€/habitant (population municipale définie par l'INSEE – Décret annuel), elle part du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la prise de délibération par l'organe délibérant de la collectivité.
- de nommer M. le Maire pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale et en tant que de besoin l'autorise à postuler aux fonctions d'administrateur, le moment venu.

### **19. Convention de partenariat ALSH**

Le conseil municipal adopte par 10 voix pour (Mme Charlet Viviane n'a pas pris part au vote) la convention commune de partenariat pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés sur le territoire de la CCPB.

Coût de fonctionnement (participation communale) :

- Journée simple : **6.80 €** par jour et par enfant
- Journée avec sortie ou séjour court : **15.75 €** par jour et par enfant

### **20. Participation aux charges de fonctionnement des écoles gisorsiennes**

Le conseil municipal adopte par 10 voix pour et 1 contre (M. Leclerc) la convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles gisorsiennes.

### **Coût :**

- Elève en élémentaire : 383 €
- Elève en maternelle : 842 €

Ces montants seront revus chaque année en fonction de l'augmentation constatée du cout de la vie.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

### **21. Convention pour la vérification et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la collectivité**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention, avec renouvellement, pour la vérification et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la collectivité pour une durée de 5 ans, avec VEOLIA, au cout annuel de 3 214.85 € TTC soit 200.93 € TTC par hydrants (15 poteaux incendie et 1 citerne)

### **22. Interventions du SDIS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge les interventions ne présentant pas de caractère d'urgence du service d'incendie et de secours.

Ces frais restant à la charge des bénéficiaires. (Nids de guêpes et autres interventions non urgentes)

### **23. Chemin Rural n°10**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêt contradictoire de la Cour d'Appel d'Amiens rendu en dernier ressort le 04 février 2010 suite à l'appel de M. Conscience du jugement du tribunal de Beauvais du 17 décembre 2007, à savoir :

- Confirme en toutes ses dispositions le jugement du tribunal d'instance de Beauvais
- Condamne M. Conscience à payer à la commune la somme de 2000 €
- Rejette la demande de M. Conscience

L'association communale de sauvegarde des biens communaux et des chemins pédestres et équestres par la voix de son président, M. Lambard Michel, a adressé ses remerciements au conseil municipal pour son implication et son investissement dans cette affaire.

Désormais le bornage judiciaire pourra être réalisé, puis la remise en état du chemin avant réouverture au public.

### **24. Chaises de l'Eglise**

A la demande de la paroisse du Vexin, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter 25 chaises pour les cérémonies religieuses à l'Eglise, pour un montant de 1300 € (la paroisse participera à hauteur de 550 €)

### **25. Question diverses**

Sécurité D 915 : M. Faragout réitère sa demande afin qu'un courrier soit adressé au conseil général afin qu'un aménagement de sécurité soit réalisé sur le bord de la D 915 le long des arbres.

***La séance est levée à 0h25***

Le Maire,  
Jacky LEBORGNE